



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du 06 février 2018

Délibération n°2018-003

Avis concernant l'organisation du concours de pêche sous-marine, Trophée IVARA 2018 (FNPSA)

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint n°133 du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, publié le 7 juin 2017
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion en vigueur, adopté dans sa délibération 2016-005
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération n°2017-05 du 21 février 2017, du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité portant délégation aux conseils de gestion des parcs naturels marins et notamment l'article 1
- VU la délibération n°2/2014, du 03 juin 2014, du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion relative à la révision de la charte de bonne conduite pour les concours de pêche récréative dans le Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU les saisines de la DDTM/DML 66/11, pour avis du Parc concernant l'organisation du concours de pêche Trophée IVARA 2018

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT l'ensemble des éléments constituant le dossier du concours de pêche, à savoir la déclaration de manifestation nautique ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000

CONSIDERANT le règlement du concours de la FNPSA

CONSIDERANT que ces concours se déroulent en tout ou partie dans le périmètre du Parc

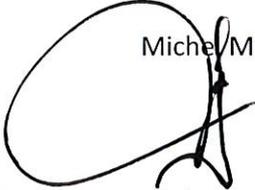
CONSIDERANT les informations transmises dans le dossier de séance, les débats en session et le vote du conseil

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion émet un **avis favorable** relatif à la tenue du concours de pêche Trophée IVARA 2018, organisé dans le périmètre du Parc.

Article 2 :

Le présent avis sera publié au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop followed by a vertical stroke and a horizontal crossbar.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion